



Les sans-papiers et l'économie dissimulée

Robin Foot, Catherine Lévy

► **To cite this version:**

Robin Foot, Catherine Lévy. Les sans-papiers et l'économie dissimulée. Transeuropéennes, 1998, pp.191-195. <halshs-00452252>

HAL Id: halshs-00452252

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00452252>

Submitted on 2 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Robin Foot et Catherine Lévy

Les sans-papiers et l'économie dissimulée

Le mouvement de lutte des étrangers sans-papiers agit comme un révélateur de notre société car il touche non seulement aux questions de liberté et de droits mais également à l'économie de notre société. Les liens complexes qui se sont tissés entre l'étranger et la France ne datent pas d'aujourd'hui et incluent le pillage colonial, la défense de la patrie. Depuis le milieu des années soixante-dix, le lien entre immigrés et chômeurs a été progressivement établi comme une évidence. Même si cette relation est devenue un point de passage quasi obligé de tout débat sur le prétendu « problème de l'immigration », il ne faut pas oublier que les circulaires qui ont fait de la « maîtrise des flux migratoires » un enjeu n'ont pas procédé de la problématique du chômage mais de celui de la maîtrise du travail et du développement économique.

Historiquement les étrangers ont constitué depuis longtemps une part importante de la classe ouvrière de notre pays et s'ils sont présents depuis les débuts de l'industrialisation, c'est surtout à partir de la première guerre mondiale que leur recrutement s'intensifie ; on en dénombre plus d'un million dans les années vingt-trente (deux millions de personnes si l'on compte les familles). Par rapport à ces flux, les réfugiés politiques ont été relativement peu nombreux au cours du siècle, sauf à la fin des années trente. Le contrôle de la main-d'oeuvre étrangère fait partie intégrante de l'histoire du développement du capitalisme en France, et c'est donc autour du travail que s'est construit le « droit » de l'étranger. Ainsi dès la fin du XIX^e siècle, une législation spécifique les a contraint à avoir une autorisation de travail et une déclaration de domicile, et ils n'ont eu d'existence qu'en tant que travailleurs, salariés surtout.

La seconde vague d'immigration, au début des années soixante, se produit au moment où simultanément s'écroule le monde colonial sous le coup des luttes de libération et où la France industrielle intensifie son recours au travail. Massivement, en particulier grâce au travail déqualifié, avec la chaîne et les équipes alternantes, les 3X8, l'industrie intègre une main d'oeuvre qui n'a pas de passé en usine. Les étrangers forment, avec les femmes qui entrent en nombre, à cette époque, sur le marché du travail, et les jeunes ruraux, la masse des OS, des non qualifiés. Mais si ce schéma est classique, l'histoire l'est moins car ils ne se conformeront pas au rôle qui leur est dévolu. Par les luttes salariales, les OS et en particulier les immigrés vont faire entendre leur voix, leur refus du racisme, des conditions de vie et de travail qui leur sont imposées. Le système productif fordien est au banc des accusés.

Les fausses questions

Une des réponses que produit alors le patronat est de prendre acte de l'échec d'un modèle de développement basé sur un usage extensif d'une main d'oeuvre non qualifiée. Intensifier les investissements en capital tout en améliorant la qualification priment désormais en partie sur le couple bas salaire et faible engagement de capitaux. Les circulaires Bonnet-Stoléru « légalisent », ce changement de stratégie. L'arrêt de l'immigration est le signal donné au patronat qu'il lui faut changer de stratégie. Vers la fin des années soixante-dix et au début des années quatre vingt, la robotisation et l'automatisation vont résulter de cette inflexion brutale dans les stratégies patronales.

Le contrôle des flux migratoires est donc bien loin du point de vue statique sur le

rapport nombre de chômeurs/nombre d'étrangers. Cette question s'intègre dans une dynamique économique dont elle est un constituant, et elle peut être, tour à tour, prise comme variable ou contrainte d'ajustement.

Le processus de « régularisation » amorcé avec la circulaire du 24 juin 1997 illustre les impasses auxquelles conduisent une politique qui prétend traiter du droit des étrangers installés en France, en ignorant l'économie de leur situation, de notre société. En effet tout se passe comme si, depuis l'occupation de l'église St Ambroise par 300 africains, le 18 mars 1996, la question de la régularisation des sans papier ne devait se traiter que sur le terrain idéologique balisé par le Front national et en référence à lui. Les chiffres de la régularisation expriment cette situation. Les 50% de régularisés et les 50% de déboutés manifestent la volonté du gouvernement d'incarner un juste milieu entre une gauche laxiste et irresponsable et une droite xénophobe et irrespectueuse de la république.

Même si, pour l'instant, du fait des luttes, des manifestations et des grèves de la faim, le gouvernement a été amené à élargir la régularisation, 80 000 demandes sur 140 000 ayant été acceptées, le gouvernement en reste globalement au schéma de l'immigration comme problème social et politique, qu'il faut traiter avec « rigueur », quitte pour cela à instrumenter le droit et à déformer de manière récurrente les positions prises par la *Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme* sur la procédure de régularisation.

L'action comme confrontation

Le mouvement pour la régularisation des sans papier est pris entre une stratégie de confrontation par l'action et la mobilisation collective, dans le prolongement de la situation qui prévalait avec le « gouvernement Juppé », et une stratégie du cas par cas autour de la

« gestion des dossiers individuels » avec la circulaire et la politique dite de « régularisation sur critères ». Cet écartèlement du conflit entre sa dimension collective et sa dimension individuelle a réactivé les clivages des collectifs locaux (Collectif St Bernard, Troisième collectif, 6ème collectif, Collectif 2000...) et des coordinations départementales en fonction des rapports de leurs membres aux organisations politiques, syndicales ou aux associatives suivant qu'elles se situent dans la « gauche plurielle » (PS, Verts, PCF, CGT, MRAP, LDH...), à l'extrême gauche (LCR, JRE, CNT/FAI, AL...) ou dans une mouvance prônant l'autonomie du mouvement social (GISTI, Droits devant!!, ARDHIS, CDSL, SUD...). Cette situation a favorisé l'éclatement du champ de la lutte en fonction non seulement du processus de régularisation mais aussi des échéances électorales.

C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre l'intervention du Premier Ministre sur « France Info », le 24 novembre 1998, où il a déclaré que ceux qui se sont vus refusés la régularisation : « *On ne va pas aller les chercher chez eux* ». S'ils se cachent, alors ils pourront continuer à vivre et travailler dans notre pays. En effet, en sortant de la clandestinité, les étrangers en situation irrégulières ont actualisé notre connaissance de la société réelle. En particulier, ils ont constitué comme une évidence incontournable que certains secteurs de notre économie (confection, hôtellerie-restauration, BTP, maroquinerie, service à domicile, agriculture, prostitution) fonctionnent en partie avec des travailleurs « clandestins ». Contrairement à ce qui est dit pour justifier une non régularisation des clandestins, la régularisation serait la seule base réaliste pour permettre à ces secteurs de sortir par eux même du mode « informel » ou dissimulé de leur reproduction.

La régularisation des sans papier serait alors le vecteur de la régularisation des conditions de travail dans ces secteurs. On a pu voir un tel processus à l'oeuvre lors de la régularisation de 1981-82 puisque le nombre des affaires portées aux tribunaux

des prud'hommes a augmenté d'un tiers, ce qui signifie très explicitement que le patronat ne respectait pas la législation du travail mais que le salarié sans papier ne pouvait que s'incliner. Accepter que des salariés ne puissent contester les conditions de travail qui leur sont faites, c'est instaurer des zones de non-droit qui se répercutent sur l'ensemble des travailleurs, étrangers ou non. La régularisation pose à l'heure actuelle de multiples questions : celle de la liberté de circulation, de l'établissement dans le pays de son choix, de la participation à la vie politique — à tout le moins locale — et celle du droit du travail.

Les rhétoriques gouvernementales qui font le lien entre « clandestins » et « travail clandestin » permettent certes de se draper dans le discours républicain de la protection des travailleurs et la contribution de chacun à la solidarité nationale, mais elles dissimulent le fait que les sans-papiers ne représentent qu'environ 10% des personnes travaillant au « noir ». Cette réduction à la seule catégorie des travailleurs sans-papiers du travail dissimulé aux organismes de la protection sociale ou au fisc sur la seule catégorie des travailleurs sans-papier passe donc sous silence les 90% restants.

Qu'il s'agisse du travail réalisé par les salariés aux horaires atypiques, comme les fonctionnaires de police par exemple, ou par certains artisans dont une part importante n'est pas assujettie à la TVA ni à une quelconque déclaration fiscale, le travail dissimulé se caractérise par une forte insertion dans notre société de ceux qui le pratiquent. Celle-ci en est même une des conditions. A ce travail dissimulé s'ajoute celui que les travailleurs se dissimulent à eux-mêmes. Par définition mal connu, il n'est pourtant pas complètement invisible. Les grèves de routiers, par exemple, viennent de manière récurrente poser la question des horaires de travail des conducteurs et de l'obligation où ils sont mis de dépasser les heures et les vitesses. Récemment encore, une nouvelle catégorie accoutumée du travail dissimulé vient d'être « découverte », il s'agit des

cadres. L'inspection du travail a dressé à une grande entreprise plus de 700 procès verbaux d'infraction pour dépassement d'horaire de travail par les cadres. La loi sur les 35 heures devra composer avec toutes ces formes du travail invisible. Il est à craindre qu'à l'exemple de la non régularisation de travailleurs sans papier qui constitue de fait un « cadeau » au patronat français, le gouvernement choisisse aussi de trancher, dans ces cas de figure, en faveur des avantages acquis par les employeurs. Ainsi apparaît à nouveau le fait que le traitement réservé aux sans-papiers est toujours annonciateur de celui qui attend les autres travailleurs.

SIGLES UTILISÉS :

- AL : Alternative Libertaire
- ARDHIS : Association pour la Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et transsexuelles à l'Immigration et au Séjour
- CDSL : Comité Des Sans Logis
- CNT/FAI : Confédération nationale du travail/Fédération Anarchiste Internationaliste
- GISTI : Groupe d'Information et de Soutien aux Travailleurs Immigrés
- JRE : Jeunes contre le Racisme en Europe
- LCR : Ligue Communiste Révolutionnaire
- SUD : Solidaire Unitaire Démocratique